

Saint-Leu d'Esserent, le 23 mars 2026

Madame la Présidente ou Monsieur le Président,

A l'issue des élections municipales de 2026 et en application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Leu d'Esserent. Ce dernier anime une action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Ainsi, il sera procédé à la nomination par le Maire :

- D'un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales,
- De représentants des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- De représentants des associations de personnes âgées et de retraités,
- De représentants des associations de personnes handicapées.

Au sein du Conseil d'Administration du CCAS lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant des candidatures sauf impossibilité dûment justifiée. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir un siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social de la commune ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS
- Qui ne sont pas membres du Conseil Municipal

Les candidatures devront être adressées à Monsieur le Maire par mail à social.direction@saintleudesserent.fr au plus tard le 23 avril 2026 ou être remis à l'accueil de la Mairie à l'adresse suivante : Mairie de Saint Leu d'Esserent, 14 place de la Mairie, 60340 Saint leu d'Esserent

Le Maire
Président du CCAS



Laurent VIOLA